

Enfin une dernière tentative. L'issue allait se terminer comme les autres jours, lorsque le père perdit patience. Il y eut échange de mots aigres-doux, le père notifia le bureau qu'il ne reviendrait plus.

Ce fait m'est personnel, et vieux d'un an. Le jour suivant, le père vient à mon cabinet, me raconte les faits que je viens de mentionner et me déclare emphatiquement qu'à l'avenir il saura comment agir dans les mêmes circonstances: il ne fera pas appeler le médecin, et ignorera entièrement le bureau de santé.

Résultat: un médecin consciencieux exécute la loi, le chef de famille s'y soumet volontiers, mais le bureau d'hygiène cause aux deux intéressés des ennuis sérieux qui auraient pu être évités si l'organisation eut été mieux comprise.

Ainsi, je désire savoir, si, seul le médecin en chef est autorisé à délivrer les permis en question, et si oui, pourquoi un subalterne ne serait-il autorisé à agir en son nom, durant son absence à toute heure du jour, lorsque la preuve de la désinfection est filée au bureau.

M. LABERGE — Je n'ai pas eu connaissance d'un cas semblable. En tout cas, les formules spéciales à cette fin sont signées à l'avance par moi, et l'interdiction est levée dès que l'inspecteur a fait son rapport.

M. DUBÉ. — Je suis heureux que ma courte communication ait provoqué l'intéressante discussion que nous venons d'entendre.

Le docteur Hervieux est venu à ma rescousse en avouant que lui-même avait eu à souffrir des médecins inspecteurs. Je suis convaincu que plusieurs, ici présents, pourraient en dire autant.

J'ai appuyé surtout sur une raison de la non déclaration des maladies contagieuses; je sais qu'il en existe d'autres probablement plus importantes. La rivalité entre confrères et le désir de plaire aux clients nous font faire bien des bêtises, et celle-là en plus, évidemment.

Je crois, moi aussi, que le jour où la ville entretiendra à ses frais le père de famille chez lui, ou dans une pension, durant la maladie que sévit chez lui, je crois, dis-je, que la solution du problème sera toute trouvée.

J'ajouterai cependant que le Dr Mercier a raison de prêcher l'hospitalisation chaque fois que l'isolement est impossible à la maison.